

**MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR**

Service de l'inspection
générale de l'administration

**MINISTÈRE DE
L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT**

Conseil général des ponts
et chaussées

**MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE
ET DE
LA PÊCHE**

Conseil général du génie
rural, des eaux et des forêts

**MINISTÈRE DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de l'inspection
générale de l'environnement

Paris, le 19 juin 2001

**MISSION D'EXPERTISE SUR LES CRUES
DE DÉCEMBRE 2000 ET JANVIER 2001
EN BRETAGNE**

Annexe C

**ÉTUDES EFFECTUÉES À
LA DEMANDE DE LA MISSION**

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

RECENSEMENT DES ENJEUX EN ZONE VULNERABLE

Synthèse de l'étude de Sophie CLERC. Juin 2001

EVALUATION DES DOMMAGES

Extraits de l'étude du BCEOM. juin 2001

BILAN DE L'ENQUETE SUR LES INONDATIONS DE BRETAGNE

Fédération française des sociétés d'assurance. Mai 2001

ANALYSE DES MEDIAS

Note de commentaire sur l'étude SOFRES. Avril 2001

INTRODUCTION

La mission a estimé nécessaire de conduire quelques études qui permettent:
d'évaluer les dommages par diverses méthodes
d'approcher les enjeux en zone inondable
d'analyser les discours des médias (dommages, causes, propositions, etc.).

Ces travaux ont été rendus possible grâce au concours de la direction de la prévention des pollutions et des risques (MATE).
Des extraits, synthèses ou commentaires sont présentés ici.

Les études peuvent être consultées au service de l'inspection générale de l'environnement.

Par ailleurs, des études portant sur des entreprises sinistrées ont été conduites à titre d'exemple. Les informations personnelles qu'elles contiennent interdisent la diffusion.

Enfin des études locales spécifiques élaborées pendant la post crise, ont été remises à la mission. Elles concernent Redon (Propositions de l'association des professionnels de la zone portuaire, Enjeux et préconisations - CCI Antenne consulaire de Redon, Petite histoire de l'eau à Redon - Ville de Redon).

RECENSEMENT DES ENJEUX EN ZONE VULNERABLE

Synthèse de l'étude de Sophie CLERC. Juin 2001

Les résultats de l'étude sont probablement par défaut.

N.B. Une étude demandée au cabinet EDATER a été remise à une date qui n'a pas permis de l'intégrer à la présente annexe.
Ses résultats, probablement par excès, doivent comparés à ceux de l'étude jointe.

Une étude de synthèse reste à conduire.

LES ENJEUX EN ZONE INONDABLE EN BRETAGNE

NOTE DE SYNTHÈSE

Sophie CLERC
41000 HUISME

1. OBJET DE L'ETUDE

La présente étude a pour objet de **recenser les enjeux situés en zone inondable en Bretagne**. La notion « d'enjeux situés en zone inondable » est très large puisqu'elle fait abstraction du niveau de vulnérabilité des enjeux ; le recensement intègre ainsi tous les enjeux situés en zone inondable qu'ils soient exposés ou non (enjeux directement exposés car situés en rez-de-chaussée ou enjeux épargnés car situés aux étages).

Ce recensement des enjeux doit aboutir à la **définition d'ordres de grandeur** afin de permettre ultérieurement de comparer la situation de la Bretagne par rapport à d'autres grands bassins et également de relativiser au sein de la Bretagne le poids de chaque secteur géographique.

Type d'enjeux recensés :

- Nombre de logements situés en zone inondable.
- Nombre d'habitants situés en zone inondable.
- Nombre d'activités de centre-ville (commerces, services, etc.) situées en zone inondable.

2. AIRE D'ETUDE

Compte tenu des délais très courts impartis pour cette étude, il n'a pas été possible d'effectuer un recensement complet sur l'ensemble des zones inondables des 4 départements bretons. En effet, tous les documents de référence définissant les enveloppes des zones inondables (P.P.R., Atlas des zones inondables, etc.) n'ont pu être consultés.

Le recensement des enjeux « Population - Logements » est donc limité aux secteurs suivants :

Département du Finistère (29)

Châteaulin - Port-Launay

P.P.R. - Communes de Châteaulin et Port-Launay - 02.06.97

Morlaix - Plourin-lès-Morlaix - St-Martin-des-Champs

P.P.R. - Communes de Morlaix - Plourin-lès-Morlaix - St-Martin-des-Champs - 21.06.00

Quimper - Ergué - Gabéric - Guengat

P.P.R. - Communes de Quimper, Ergué, Gabéric, Guengat - 10.10.97

Crue de décembre 2000, Limite de la zone inondée - Ville de Quimper, Direction voirie et environnement

Quimperlé

P.P.R. - Commune de Quimperlé - 10.06.97

Département d'Ille-et-Vilaine (35)

Ville de Rennes

Etude d'identification des risques d'inondation sur le Bassin Loire-Bretagne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Hydratec - décembre 1996

Bassin aval de la Vilaine

P.P.R. du Bassin Aval de la Vilaine - 30.06.99

Reste du département d'Ille-et-Vilaine

Atlas des zones inondables d'Ille-et-Vilaine, D.D.E. d'Ille-et-Vilaine - 1997 (à partir des cartes des zones potentiellement inondables en cas de crues exceptionnelles)

Département du Morbihan (56)

Pontivy

Pour le thème des « Activités de centre-ville », les études de cas ont été menées sur les centre-villes suivants :

Châteaulin
Morlaix
Quimper
Quimperlé
Chateaubourg
Redon
Rennes

3. METHODE DE TRAVAIL

Estimation logements :

- Comptage sur fond de plan cadastral des P.P.R. ou sur carte IGN 1/ 25 000 en tissu urbain discontinu (bâti isolé, lotissement),
- Comptage sur le terrain (repérage nombre de sonnettes ou de boîtes aux lettres) pour les tissus urbains mixtes (tissu urbain mêlant maisons de ville et collectifs dispersés), les petits centre-bourgs, ainsi que pour vérifier d'éventuelles extensions urbaines récentes dans des quartiers pavillonnaires,
- Application d'une densité de logements à l'hectare pour les tissus de centre-ville caractérisés par la présence de collectifs continus hauts, RdC + 3 et plus (densités de référence : valeurs calculées lors des études effectuées pour le Plan Loire sur l'agglomération de Tours).

Estimation habitants :

- Nombre d'habitants = nombre de logements x taux moyen d'occupation des logements (source : RGP 99).

Pour mettre en évidence qu'il s'agit d'une estimation, deux précautions sont prises dans la présentation des résultats :

- ***les résultats sont agglomérés par entité géographique,***
- ***les résultats sont présentés sous forme d'arrondis : valeur arrondie à la dizaine pour les logements et valeur arrondie à la cinquantaine pour les habitants.***

Estimation activités de centre-ville :

- Comptage sur le terrain (repérage enseignes, plaques).

Les résultats sont restitués à 5 unités près.

4. RESULTATS SYNTHETIQUES

Estimation logements :

Sur l'ensemble des secteurs recensés, le nombre total de logements situés en zone inondable s'élève autour de **10 500 unités**.

Quatre secteurs représentent moins de 200 logements chacun :

- bassin du Meu,
- bassin du Couesnon,
- bassin de l'Ille (hors ville de Rennes),
- bassin de la Seiche.

Quatre secteurs représentent entre 200 et 500 logements chacun :

- Pontivy,
- Quimperlé,
- Châteaulin – Port-Launay,
- Morlaix.

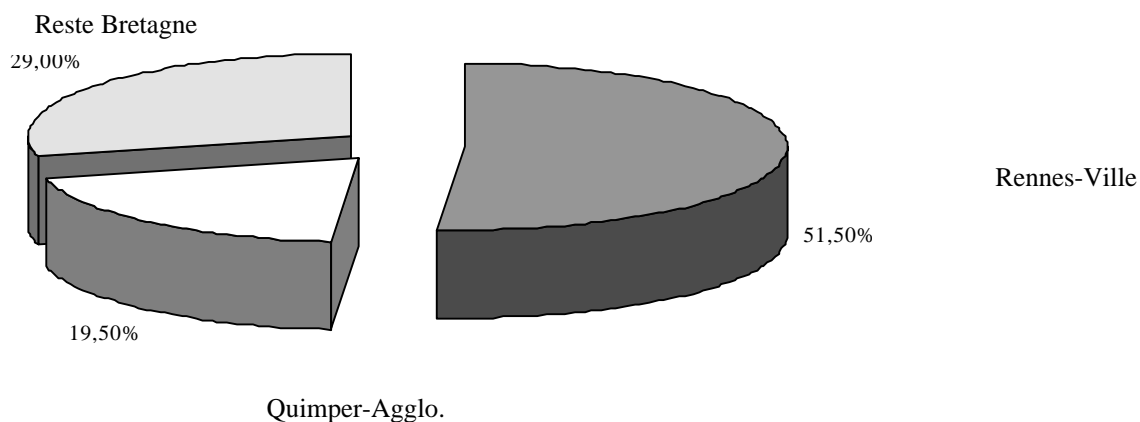
Deux secteurs représentent entre 500 et 1 000 logements chacun :

- bassin de la Vilaine en amont de Rennes (hors ville de Rennes),
- bassin de la Vilaine en aval de Rennes (hors ville de Rennes).

Deux secteurs concentrent une part substantielle des enjeux :

Rennes - ville :	environ 5 300 logements	soit plus de 50% du Total Bretagne,
Quimper :	environ 2 000 logements	soit environ 20% du Total Bretagne.

Part des enjeux logements sur Rennes et Quimper par rapport à l'ensemble de la Bretagne



Estimation habitants :

Sur l'ensemble des secteurs recensés, la population située en zone inondable regroupe de l'ordre de **21 500 habitants**.

Cinq secteurs représentent moins de 500 habitants chacun :

- bassin du Meu,
- bassin du Couesnon,
- bassin de l'Ille (hors ville de Rennes),
- bassin de la Seiche,
- Pontivy.

Trois secteurs représentent entre 500 et 1 000 habitants chacun :

- Quimperlé,
- Châteaulin – Port-Launay,
- Morlaix.

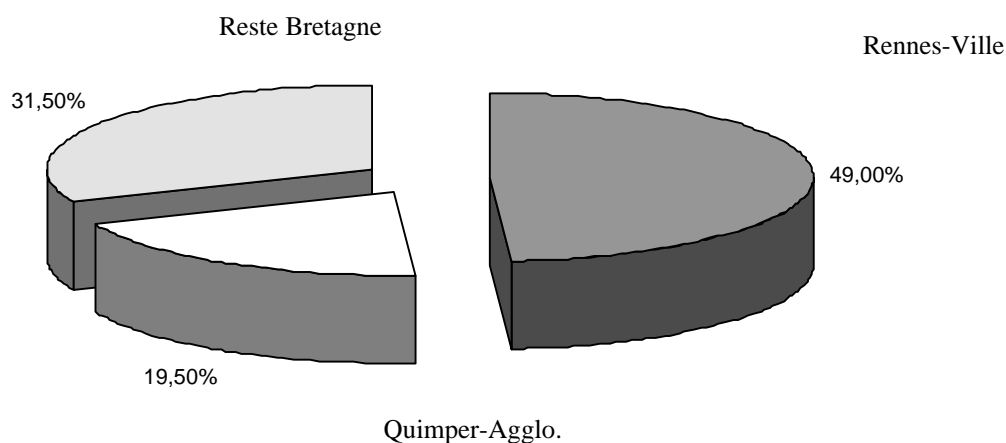
Deux secteurs représentent entre 1 000 et 2 000 habitants chacun :

- bassin de la Vilaine en amont de Rennes (hors ville de Rennes),
- bassin de la Vilaine en aval de Rennes (hors ville de Rennes).

Deux secteurs concentrent une part substantielle des enjeux :

Rennes - ville :	environ 10 600 habitants	soit environ 50% du Total Bretagne,
Quimper :	environ 4 200 habitants	soit environ 20% du Total Bretagne.

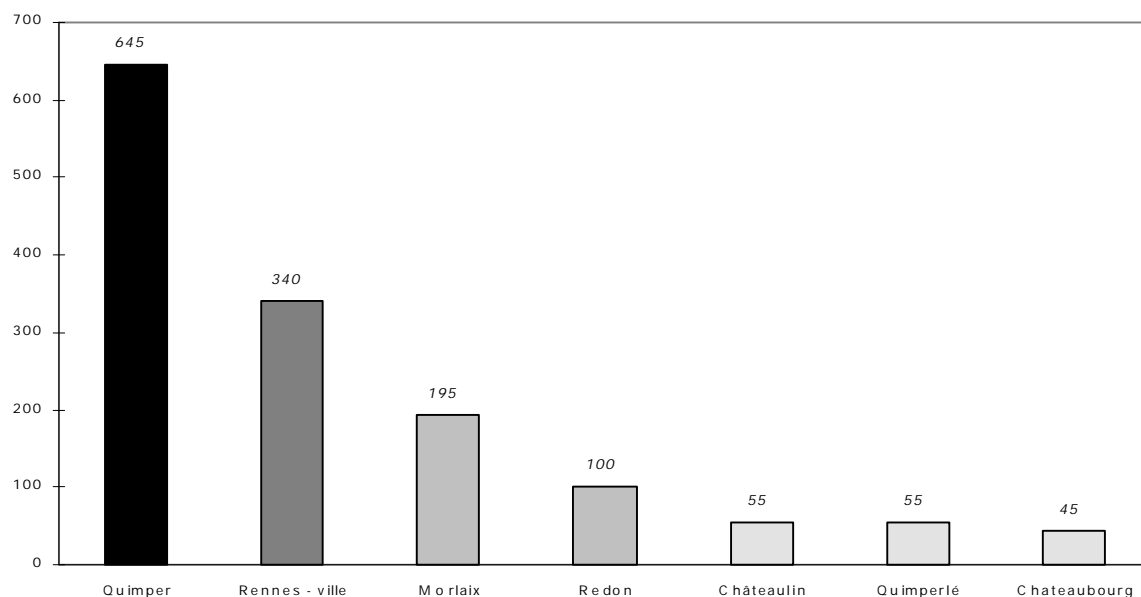
Part des enjeux population sur Rennes et Quimper par rapport à l'ensemble de la Bretagne



Estimation activités de centre-ville :

Sur l'ensemble des secteurs recensés, le nombre total d'activités situées en zone inondable s'élève autour **1 450 unités**.

Nombre d'activités de centre-ville situées en zone inondable en Bretagne



Trois centre-villes regroupent de l'ordre de 50 activités chacun :

- Chateaubourg,
- Châteaulin,
- Quimperlé.

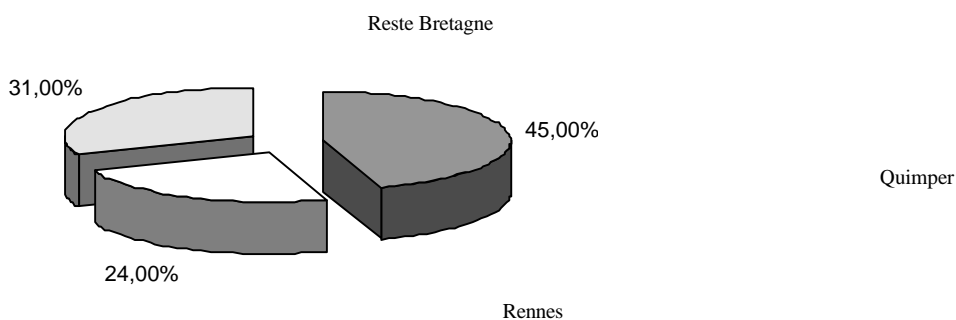
Deux centre-villes regroupent entre 100 et 200 activités chacun :

- Redon,
- Morlaix.

Deux centre-villes concentrent une part substantielle des enjeux :

Quimper :	environ 650 activités	soit environ 45% du Total Bretagne,
Rennes :	environ 350 activités	soit environ 24% du Total Bretagne.

Part des enjeux activités de centre-ville sur Rennes et Quimper par rapport à l'ensemble de la Bretagne



Lors du travail de repérage sur le terrain effectué début mai 2001, il a pu être constaté **dans les centres-villes de Quimper et Quimperlé la présence importante de locaux d'activités fermés** (locaux à vendre, à louer ou en travaux).

Il a donc été effectué un comptage particulier pour tenter de mieux apprécier ce phénomène :

Centre-ville de Quimper * : 20 locaux fermés sur 110 locaux au total soit **18%**

** Secteur Gare : avenues de la Gare et de la Libération*

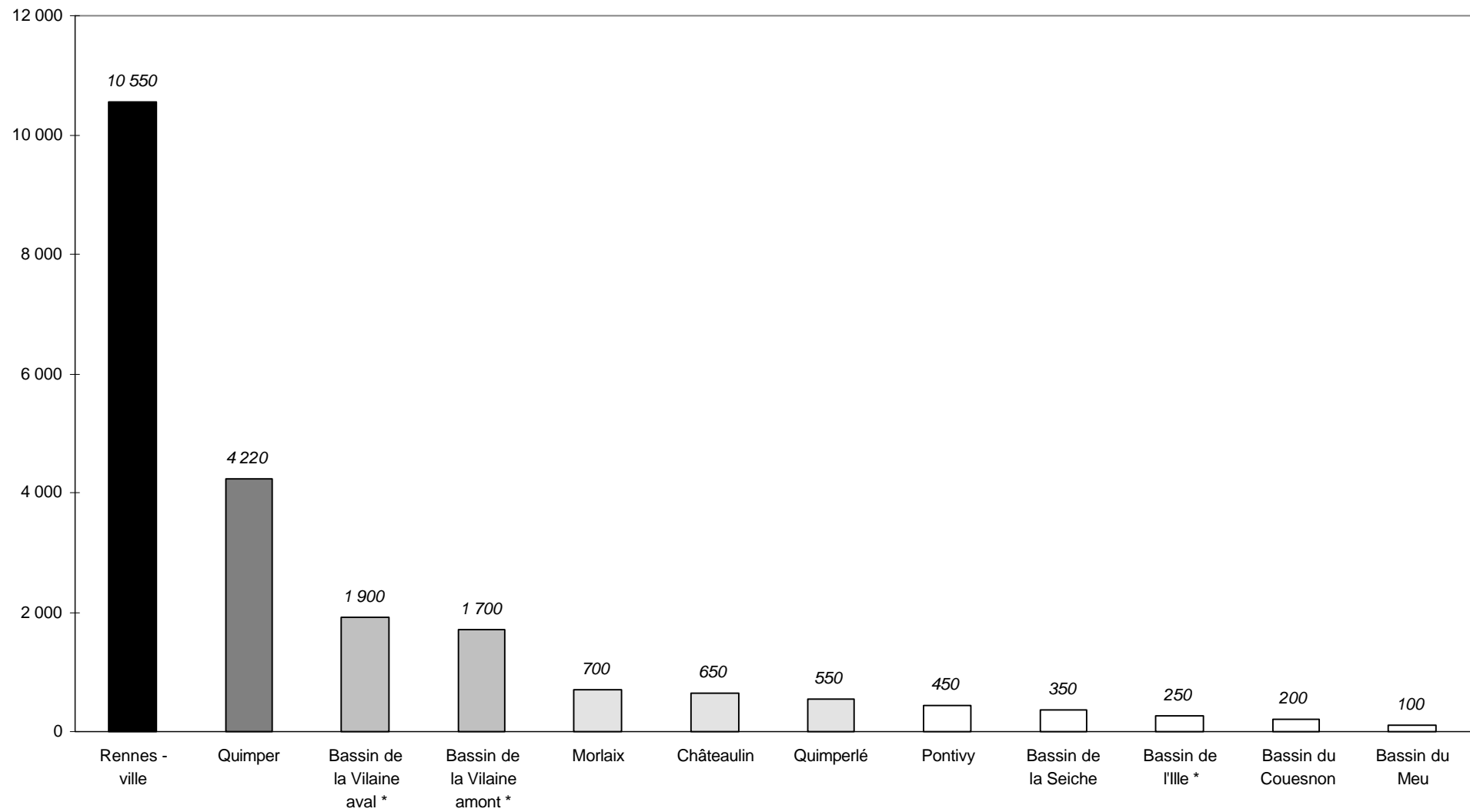
Centre-ville de Quimperlé : 13 locaux fermés sur 66 locaux au total soit **20%**

S'il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit systématiquement d'une conséquence directe des inondations de cet hiver, il semble tout de même que dans la majorité des cas il y ait un lien de cause à effet (affiches stipulant fermeture suite à inondation, traces de dommages encore visibles).

PARTIE II

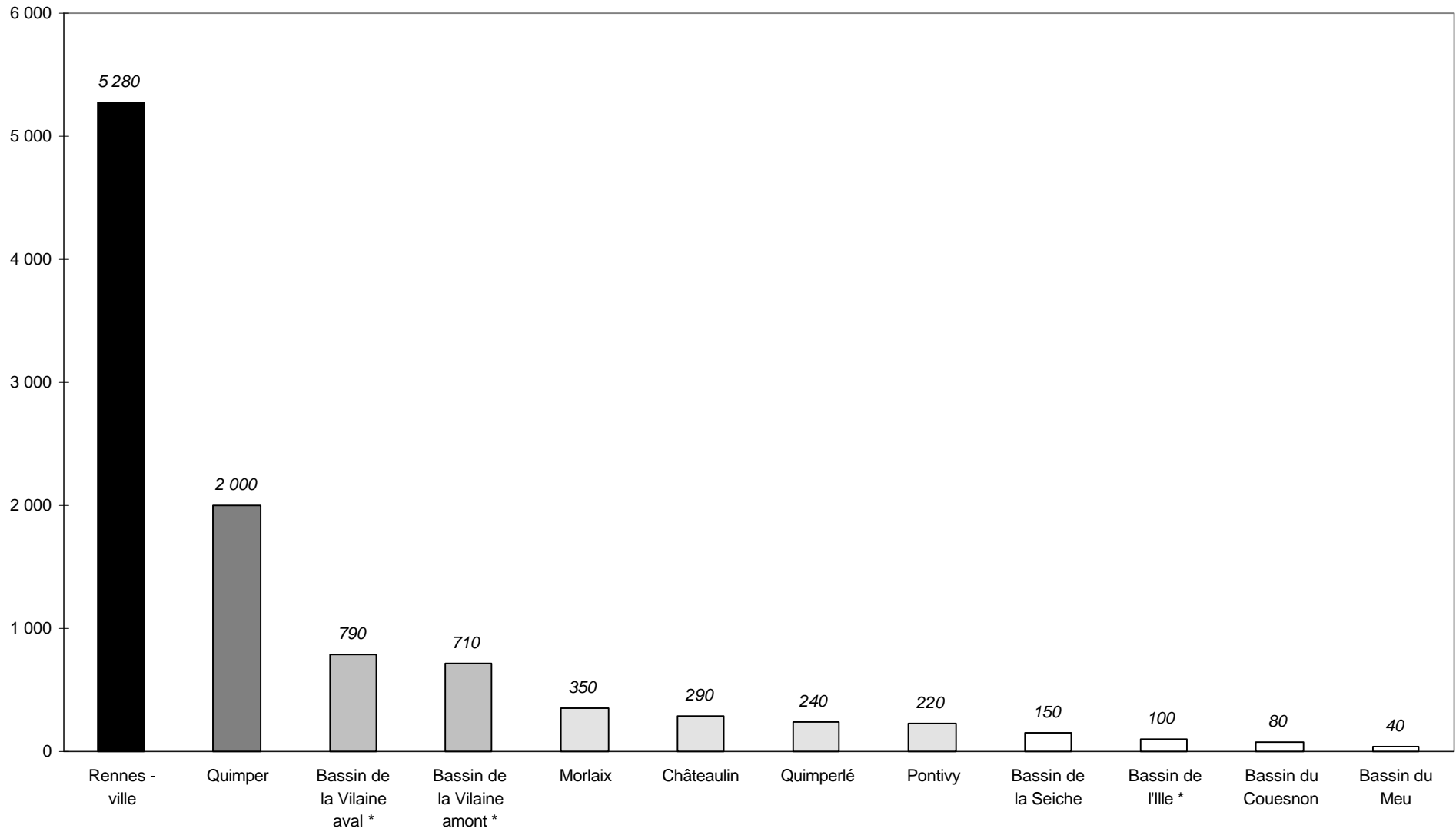
RESULTATS DETAILLES

Nombre d'habitants situés en zone inondable en Bretagne



* hors ville de Rennes

Nombre de logements situés en zone inondable en Bretagne



* hors ville de Rennes

EVALUATION DES DOMMAGES

Extraits de l'étude du BCEOM. juin 2001

Enquête auprès des particuliers et petites activités

Évaluation globale des dommages

ENQUETES AUPRES DES PARTICULIERS ET PETITES ACTIVITES

1.OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Les enquêtes avaient pour objet d'évaluer le coût du préjudice subi par les sinistrés afin de tenter une reconstitution globale du coût des dommages par extension de l'échantillonnage à l'ensemble des communes inondées de l'Ouest au cours de l'hiver 2000-2001. Au-delà de cette estimation, l'objectif était également d'évaluer la façon dont les phénomènes ont été vécus, les mesures qui ont été prises au préalable et pendant la crise ainsi que le déroulement de l'après-crise.

Il paraissait également opportun de croiser ces informations « à la source » avec les statistiques fournies par les compagnies d'assurances et leurs organisations professionnelles

Les enquêtes ont été réalisées par le biais du questionnaire joint qui a été rempli par une équipe de 3 enquêteurs entre le 22 mars et le 13 avril 2001.

Ces enquêtes se sont déroulées au domicile des sinistrés (ou sur le lieu de leur activité).

De manière générale, malgré le contexte (certains sinistrés de la Vilaine ont été rencontrés pendant une crue alors qu'ils procédaient à l'évacuation de leur logement), les enquêtes se sont relativement bien déroulées. 94 questionnaires ont ainsi été complétés et dépouillés.

2.L' ECHANTILLONNAGE

L'échantillonnage retenu est le suivant :

- 1- Communes de Guipry et de Messac : 15 unités
- 2- Communes de Redon et de Saint Nicolas : 22 unités
- 3- Communes d' Inzinzac et Lochrist : 10 unités
- 4- Commune de Quimper : 28 unités
- 5- Commune de Chateaulin : 19 unités

Total : 94 enquêtes

3 RESULTATS ET DONNEES OBTENUS

3.1 Résultats Quantitatifs

De manière globale, l'ensemble des informations a pu être obtenu concernant l'évaluation des dommages.

En revanche, les procédures étant en cours, les informations relatives aux indemnisations font très souvent défaut, en particulier celles qui se rapportent aux pertes d'exploitation pour les activités.

Les principaux enseignements qui peuvent en être déduits sont les suivants :

On n'a pu mettre en évidence des disparités réelles entre les montants de dommages en fonction des sous-zonages qui avaient été opérés (en fonction du quartier et de l'ampleur de l'aléa).

Compte-tenu de la taille des sous-échantillons, la représentativité de chacun d'entre eux est discutable alors que la population globale enquêtée permet de tirer des enseignements exploitables.

Néanmoins, il a paru opportun d'analyser les chiffres obtenus par commune pour en dégager quelques tendances :

Particuliers hors activité

Commune	Montants moyens (KF)		Montants moyens (KF)		Ratio moyen	
	Déclarés dense	semi-dense	Indemnisés dense	semi-dense	Indemnisé/déclaré dense	semi-dense
Quimper	50	92	-	97	-	81%
Chateaulin	75	103	-	113	-	85%
Inzinzac Lochrist	125	58	86	48	85%	64%
Redon 1	13	72	8	78	50%	84%
Redon 2	13	72	8	78	50%	84%
Guipry Messac	40	-	37	-	79%	-

Activités (petites)

Commune	Montants moyens (KF)		Montants moyens (KF)		Ratio moyen	
	Déclarés dense	semi-dense	Dense	semi-dense	Indemnisé/déclaré dense	semi-dense
Quimper	382	303	445	300	84%	94%
Chateaulin	600	-	650	-	85%	-
Inzinzac Lochrist	477	50	-	50	-	100%
Redon 1	350	67	350	80	100%	79%
Redon 2	350	256	350	276	100%	83%

Guipry Messac	127	-	90	-	61%	-
---------------	-----	---	----	---	-----	---

Commentaires : les valeurs surlignées correspondent à des échantillons de taille très faibles qui ne peuvent être pris en compte . Les tirets indiquent qu 'il n' y a pas de valeurs disponibles.

Le détail des tableaux est donné ci-après en annexe.

On en déduit les quelques tendances suivantes :

Particuliers :

Les montants moyens déclarés par les particuliers sont de l'ordre de **40 à 130 KF** par sinistre (valeurs extrêmes sur l'échantillon : **mini : 6KF , maxi :350 KF**).

Les tentatives d'ajustement montants/hauteurs de submersion (courbes d'endommagement) montrent que ces ajustements sont très difficiles à effectuer tant sont importants les autres paramètres tels que nature de la construction, mesures d'autoprotection, comportement des sinistrés, etc...).

La densité de l'habitat ne semble pas être un paramètre influençant le montant des sinistres par dossier.

Le taux d'indemnisation moyen (ratio indemnisé/déclaré) est , après élimination des valeurs non représentatives, de l'ordre de **80 à 84 %**.

Commerces et petites activités :

Les montants moyens sont de l'ordre de **350 à 600 KF** mais avec une dispersion beaucoup plus grande des valeurs sur l'échantillon : **mini :10 KF, maxi : 2 500 KF**).

Cette dispersion tient à l'extrême variabilité de la vulnérabilité des activités. Deux paramètres influencent plus particulièrement cette variabilité : la nature des stocks et le montant des pertes d'exploitation liées en particulier à la nature de l'activité elle-même et la manière dont celle-ci peut reprendre après le sinistre (nombre de jours d'interruption de l'activité).

Malgré une durée modérée des crues de 2 à 6 jours, le nombre moyen de jours chômés par établissement est extrêmement élevé puisqu'il dépasse très fréquemment 100 jours/ établissement.

Bien que de nombreuses activités relèvent des difficultés à obtenir une indemnisation des pertes d'exploitation, le ratio montant indemnisé/montant déclaré n'est pas significativement différent de la valeur calculée pour les particuliers soit un taux **voisin de 80 à 85 %** en considérant les déclarations des sinistrés comme sincères ce qui , pour la plupart des enquêtés semble justifié.

3.2 Résultats qualitatifs et commentaires

Les enquêtes permettent également de dégager des tendances et enseignements qualitatifs que l'on trouvera consignés dans le tableau annexé et dont on rapporte ici l'essentiel :

3.2.1 Pour les particuliers :

- Une certaine exaspération liée à la fraîcheur des événements et surtout à la succession de ceux-ci depuis 1995 se développe. Celle-ci est particulièrement sensible sur les bassins de l'Aulne et de l'Odét (centre-ville). Cette inquiétude tient également au fait que les crues apparaissent comme étant d'ampleur de plus en plus importante et dépassant les références communément admises jusqu'alors.
- L'impact sur le moral des sinistrés est très souvent mis en évidence (réponse non suggérée), de nombreux cas de situation dépressive sont cités sur chacun des sites. Cet impact est d'ailleurs souvent considéré comme étant plus important que l'impact financier.
- De manière générale, le facteur durée de la crue n'est pas considéré comme étant pénalisant. Ceci tient au fait qu'il s'agit généralement de crues inférieures à 5 – 6 jours.
- Malgré ces difficultés très peu de sinistrés se déclarent prêts à déménager. Nombre d'entre eux se déclarent attachés à leur lieu de résidence mais la grande majorité invoque la difficulté à céder un bien très dévalorisé (souvent de plus de 30 % par rapport au marché semble-t-il), à condition, de plus, de trouver preneur.
- Il y a une attente assez forte en aménagements hydrauliques, ce qui n'est pas une nouveauté en soi. Celle-ci s'exprime surtout là où aucune amorce de programme de lutte contre les inondations n'a eu lieu depuis 1 ou 2 décennies. (Chateaulin, Redon...).
- Lorsque les conditions de prévision des crues sont bonnes et l'information transmise dans des délais rapides, les sinistrés estiment pouvoir réduire de manière très substantielle l'ampleur des dommages subis, à condition toutefois que les hauteurs d'eau demeurent dans des limites de l'ordre de 1 mètre. La demande d'information est très forte sur ce point et les expériences vécues récemment assez variables même s'il apparaît que la qualité du service rendu par le Service d'Annonce de Crue relayé par les collectivités s'améliore généralement d'une crue sur l'autre. Pour avoir une réaction efficace suivant les situations, les sinistrés attendent une information de 6 à 12 heures avant les inondations.
- De manière générale, ils s'estiment satisfaits de l'aide qui leur a été procurée par les services de secours et les services techniques des municipalités. Les distributions de parpaings et l'assistance pour le relèvement du mobilier se sont avérées très efficaces et particulièrement appréciées des personnes âgées, assez fortement représentées dans la population enquêtée.

- L'ancienneté dans les locaux ne semble pas être un paramètre discriminant dans le comportement des sinistrés et l'ampleur des dommages qu'ils ont subis, à l'exception cependant des tout nouveaux arrivés. Ceux-ci s'estiment d'ailleurs assez correctement informés des risques inhérents à leur acquisition lors de leur entrée dans les lieux, c'est néanmoins une tendance récente.
- La très grande majorité des sinistrés est propriétaire des locaux qu'ils occupent, ce qui explique notamment leur réponse quant à leurs intentions de quitter les lieux où d'y rester.
- Une forte proportion de sinistrés ayant subi des inondations précédemment a mis en œuvre des mesures d'autoprotection. Les plus fréquentes sont les remplacements des moquettes, parquets et revêtements par des carrelages et le relèvement des installations électriques ainsi que le relèvement d'organes et d'équipement sensibles (chaudières, citernes, matériels divers). Ces mesures, en comparant les dommages successifs montrent une efficacité appréciable dans la réduction des dommages (jusqu'à plus de 50%) tant que les hauteurs d'eau ne dépassent pas 1 à 1, 2 mètres et ne s'éloignent pas trop des références antérieures (ce qui ne fut pas le cas de Chateaulin par exemple)

Concernant les dommages :

Les principaux éléments de dommages sont, par ordre d'importance décroissante:

- Les murs et cloisons : enduits, plâtres, revêtements, papiers peints, peintures
- Les sols : revêtements, moquettes, parquets
- Le mobilier et, en particulier le mobilier fixé : cuisines aménagées pour l'essentiel qui conduisent à des surcoûts de sinistre de l'ordre de 50 à 100 KF.
- Les installations techniques : électricité et chauffage

Facteur aggravant très sensible : la pollution des eaux liées à une fuite ou un renversement de cuve d'hydrocarbure : ce fut le cas à Chateaulin et St Nicolas de Redon, ces pollutions entraînent pratiquement un doublement du montant des dommages rendant très difficilement possible la réintégration des locaux par les sinistrés.

3.2.2 Pour les activités

Une bonne partie des observations formulées ci-dessus s'applique aux petits commerces et artisanat en particulier pour tout ce qui touche au comportement et aux dommages subis par les locaux.

Les dommages liés aux activités proprement dites sont, par nature, très divers tant par leur nature que par leur montant.

Le point majeur évoqué par les sinistrés est inhérent aux pertes d'exploitation qui sont souvent vécues comme représentant la partie la plus lourde du préjudice et mal prises en charge par les compagnies d'assurance.

Si les pertes en matériels, équipements, stocks et dommages aux locaux sont considérés comme étant bien indemnisés et ce, dans un délai assez rapide quoique plus long qu' en 1995, les évaluations respectives des pertes d' exploitation par les sinistrés d'une part et les experts, d'autre part, sont souvent très divergentes et la procédure d'évaluation et d'indemnisation très longue.

Les commerçants et artisans n 'envisagent pas plus que les particuliers de déménager leur siège d'activité. Les raisons invoquées sont généralement les mêmes.

Les sinistrés déplorent également que les efforts entrepris par leurs propres moyens pour réduire les dommages ne soient pas pris en charge par leur compagnie d'assurance dans l 'évaluation du préjudice subi alors que ceux-ci concourent largement à en réduire l'importance.

L'ancienneté des chefs d'entreprise dans leurs locaux est également très variable bien qu'on y trouve un turn over plus important que dans le parc d'immobilier à usage d'habitation.

Concernant la nature des dommages :

Les dommages aux locaux se situent à des niveaux analogues à ceux subis par les particuliers, les écarts provenant soit de l'endommagement du matériel ou du mobilier (vitrines, cuisines, armoires frigorifiques, etc...), soit des stocks sensibles à l'eau (papeteries, pharmacies) lorsque leur déplacement ne peut, de plus, être effectué rapidement. Les pertes de stocks peuvent ainsi conduire à des dommages extrêmement élevés.

Une telle disparité des valeurs tendrait à démontrer qu'une extrapolation à partir d'un jeu d'enquêtes est sujette à une très grande indétermination. Néanmoins lorsque l'on analyse les moyennes obtenues sur les différentes zones des communes enquêtées, les valeurs obtenues permettent de dégager des tendances exploitables. (voir commentaires ci-dessus).

EVALUATION GLOBALE DES DOMMAGES

1 OBJECTIFS

Cette partie consiste à effectuer une reconstitution du montant des dommages subis lors des crues de l'hiver 2000-2001 sur les départements bretons et la Loire Atlantique.

Sont concernés les départements suivants :

- Finistère
- Côtes d'Armor
- Morbihan
- Ille et Vilaine
- Loire Atlantique

Pour les crues de novembre et décembre 2000 et janvier 2001.

2 SOURCES D'INFORMATIONS ET METHODE

L'évaluation des dommages est effectuée

Par postes, selon la nomenclature suivante :

Dommages aux particuliers : constructions à usage d'habitation et petites activités et annexes pour l'essentiel. Ces évaluations sont faites à partir des valeurs moyennes obtenues lors des enquêtes réalisées sur les échantillons enquêtés. La distinction typologique a été faite en distinguant les constructions à usages d'habitation stricto sensu d'une part, et les constructions à usages mixtes (habitation+ petite activité ou strictement petite activité : commerces, artisanats, etc...). Le nombre de constructions est déduit des informations disponibles : enquête directe pour les communes où ont été réalisées les enquêtes et exploitation des dossiers de déclaration CAT NAT pour les autres communes. On constate ainsi que de très nombreuses informations sont manquantes dans certains départements ou secteurs de départements tels que le Finistère ou le Morbihan alors que ce poste est bien renseigné en Ille et Vilaine où les dossiers émanant des mairies sont relativement complets. Les ratios que nous avons utilisés (dommages à l'unité de sinistre) diffèrent très sensiblement des valeurs fournies par les assurances (indemnisation) qui sont de l'ordre de la moitié des valeurs retenues. Cet écart ne s'explique d'ailleurs pas par le ratio montant indemnisé/montant déclaré tiré des enquêtes et qui fait plutôt état de valeurs de l'ordre de 80 %. Inversement, les montants que nous avons retenus correspondent au montant maximum subi cet hiver et sont donc théoriquement supérieurs à ceux subis pour les crues plus faibles de cette saison.

- Dommages aux entreprises non agricoles : Les évaluations ont été envisagées sous deux formes :
 - A partir du nombre d'établissements inondés en appliquant un ratio moyen. Cette méthode fondée sur une fourchette beaucoup trop large a cependant du être abandonnée car non exploitable. De plus, le nombre d'entreprise concernées est loin d'être connu sur chacun des départements.
 - Sur la base des informations fournies par les CCI et Chambre des Métiers. Ces informations sont fournies de manière relativement détaillée pour le Morbihan et de manière fragmentaire pour le Finistère. Malgré nos demandes et relances, aucune information exploitable ne nous a été fournie pour les autres départements.

- Dommages aux exploitations agricoles relevant soit du régime CAT NAT, soit du régime des calamités agricoles. De la même manière les Chambre d' Agriculture et DDAG ont été sollicitées à cette fin et, malgré les relances aucune données ne nous a été retournée. On dispose néanmoins de quelques informations très fragmentaires dans les secteurs enquêtés (Guipry notamment).
- Dommages aux équipements publics subis par les collectivités locales diverses et l' Etat : bâtiments, réseaux, routes, ouvrages d'art et ouvrages de navigation et équipements publics divers. Ces informations ont pu être collectées auprès de certaines des communes que nous avons enquêté mais ne sont également que très fragmentaires. Les services préfectoraux sollicités à cette fin nous ont fait savoir que ces informations avaient été communiquées à l' IGE, données que nous n'avons pu retrouver dans les documents qui nous ont été communiqués à l' exception de certaines évaluations départementales.

De manière globale, ont été exploitées et intégrées dans les tableaux l' ensemble des informations collectées soit directement, soit transmises par l' IGE. Ces informations ont été utilisées soit pour compléter les données disponibles par ailleurs, soit pour en vérifier la concordance.

3 PRESENTATION DES RESULTATS

Les calculs sont présentés dans les tableaux ci-après en annexe où apparaissent :

- horizontalement, la répartition des dommages par postes suivant la nomenclature ci-dessus
- verticalement, la répartition par commune et pour les diverses crues de cette hiver quand une même commune a été touchée par plusieurs crues ce qui a été le cas de certaines d' entre elles

La synthèse globale de ces tableaux est exposée ci-après :

Évaluation globale des dommages en MF

Département	Particuliers 1	Particuliers 2	Entreprises	Agriculture	Equipts publics			Tota ux
					Communes	Départs	Etat	
22- Côtes d'Armor	27	3						29
29- Finistère	119	110	26		36	80		371
35- Ille et Vilaine	64	22	11		1			97
44- Loire Atlantique	27							27
56- Morbihan	52	6	44			35		137
Totaux	261	138	81	0	38	115	0	632

Compte –tenu des lacunes et des imprécisions de la collecte des données et des extrapolations, un tel tableau nécessite le commentaire suivant car il ne peut être exploité tel quel.

3.1 Finistère

Données particulières et petites activités

Les informations sont fragmentaires et sont relatives à déc 2000 et janv 2001. Le montant des dommages identifiés est estimé à environ 85 KF par sinistre, soit un compromis entre les deux valeurs moyennes de Quimper (50 et 92 KF) alors qu' à Chateaulin on relève 75 à 103 KF moyens de déclaration.

Données entreprises

Une information transmise par la CCIM fait état de 800 entreprises sinistrées de toutes tailles et la DRIRE produit une évaluation très partielle de près de 26 MFht, ce qui est très en deca de la réalité puisqu'Armor Lux totalise à elle seule plus de 27 MF de dommages !

Nous ne disposons toutefois pas d'éléments permettant de reconstituer ce chiffre.

On peut simplement estimer que sur la base des 800 entreprises, si on en retient 25% non comptabilisées avec les petites entreprises individuelles pour un montant de dommages moyen de l'ordre de 500 KF, la somme à rajouter à ce titre serait de l'ordre de 100 MF.

Agriculture, aucunes données spécifiques

Equipements publics et secours+interventions diverses. On dispose de données communales ponctuelles pour 36 MF. Globalement ce chiffre est probablement à multiplier par un facteur de 5 à 10 pour intégrer l'ensemble des dommages communaux

Autre source : 80 MF évaluation très sommaire du rapport à la commission.

Le total est estimé sur ces bases à 371 MF pour le département, valeur à moduler d'une fourchette de l'ordre de 100 à 150 MF au moins

3.2 COTES D'ARMOR

L'importance des dommages y est beaucoup plus modérée à l'instar du nombre de communes concernées, la majorité ayant été concernée par les événements de décembre 2000.

L'estimation des dommages aux particuliers a été faite sur la base d'une valeur moyenne de 75 KF par sinistre et de 180 KF pour les petites activités.

Ce poste représente environ 29 MF essentiellement concentrés sur Gouarec en déc 2000 (100 constructions inondées).

En revanche nous ne disposons d'aucune indications relatives aux équipements publics et industries sur ce département.

3.3 ILLE ET VILAINE

Les sinistres concernent les crues de novembre 2000 (23 communes) et de janvier 2001 (53 communes) avec une très forte prédominance de la seconde.

Particuliers et petites activités

Les coûts moyens sont déduits des enquêtes faites à Guipry-Messac et à Redon soit une valeur de 40 KF pour les logements et de 125 KF pour les activités hors Redon et de respectivement 65 KF et 170 KF pour ces mêmes postes à Redon.

Les seules indications concernant les entreprises sont celles de Rennes qui font apparaître d'ailleurs des valeurs très modérées (11 MF).

On ne dispose que d'informations très fragmentaires concernant les équipements publics.

Le coût qui en ressort dans le département (97 MF) est de ce fait certainement très inférieur à la réalité compte tenu en particulier du nombre important d'entreprise en zone inondable dans le Pays de Redon mais également dans le bassin de Rennes. La crue du bassin de la Vilaine qui avait affecté celui-ci de manière plus homogène était à l'époque créditée d'un montant de dommages de l'ordre de 700 MF.

3.4 LOIRE ATLANTIQUE

Le département n'a été concerné que par la crue de janvier 2000 sur le bassin de la Vilaine et de ses affluents (ISAC, DON...), de l'Erdre, de la Sèvre et de cours d'eau secondaires (Cens, Brivet, etc...).

31 communes seraient concernées. Nous avons retenu un coût moyen de dommages de 75 KF pour les constructions à usage d'habitation. Nous n'avons aucune information concernant les commerces et petites activités alors même que qu'il est certains d'entre eux ont été largement concernés.

De la même manière, nous ne disposons d'aucune information concernant les entreprises et les équipements publics.

Le montant total comptabilisé sur le département ressort à 27 MF

Pour ces mêmes raisons, on peut considérer que l'estimation est très nettement sous évaluée.

3.5 MORBIHAN

A l'exception de 11 communes également touchées en décembre 2000, les sinistres sont liés à la crue de Janvier.

Dommages aux particuliers

Les informations sont loin d'être exhaustives, de nombreuses communes n'ayant pas apporté d'indication sur le nombre de constructions (habitations et activités diverses) sinistrées.

On dispose, en revanche d'un travail d'inventaire effectué par la CCIM qui décrit assez correctement les dommages aux entreprises pour un montant estimé de 44 MF pour 129 entreprises de toutes tailles touchées soit une valeur moyenne de 350 KF par entreprise.

Il apparaît de plus que les Conserveries Morbihannaises représentent à elles seules une bonne part de cette estimation avec 12,5 MF pour la seule commune de Lanvenegen où elles sont implantées.

En matière d'équipements publics, le département signale environ 35 MF de dommages à son patrimoine sans que l'on dispose d'éléments relatifs aux communes et à l'Etat.

4 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS

Les estimations effectuées ne donnent qu'une idée très imprécise du montant des dommages.

Si pour les constructions privées, on arrive à estimer avec, plus ou moins de précision, les enjeux en présence, les données de base pour les activités industrielles et commerciales sont très lacunaires et ne permettent pas de couvrir ce qui représente certainement une part importante des conséquences socio-économiques des crues.

De même, des données qui devraient être assez aisément accessibles comme les dommages aux équipements publics font fortement défaut.

Il conviendrait de plus d'y ajouter le coût des secours et l'assistance portée aux collectivités, aux particuliers et aux entreprises par les différents services publics (collectivités, services extérieurs de l'Etat, gendarmerie, police, armée, sapeurs pompiers...)

5 EVALUATION COMPLEMENTAIRE

Les tableaux finaux présentent une tentative de reconstitution plus globale des dommages. Il convient, bien évidemment de les analyser avec circonspection dans la mesure où de nombreuses données sont "intuitées" sans références précises.

Cet exercice n'a d'autre finalité que d'appréhender plus globalement une fourchette plus complète d'évaluation dont la représentativité n'est valable que pour les ordres de grandeur des grandes masses.

Les principaux ajustements qui ont été effectués sont les suivants :

DOMMAGES AGRICOLES :

Le nombre a été évalué à raison d'une exploitation pour 10 logements inondés (communes rurales seulement).

Le coût moyen a été évalué à 200 KF soit un peu moins que le coût moyen des activités. (dommages relevant du régime CAT NAT essentiellement)

Il y a peut être double compte avec les particuliers mais les montants demeurent modestes et peuvent partiellement compenser l'absence d'information concernant les sinistres aux particuliers dans certaines communes.

ENTREPRISES :

Finistère : l'estimation recueillie (23MF) est certainement très inférieure à la réalité, Armor Lux cumulant déjà 27 MF. On a retenu 100MF.

Côtes d'Armor : valeur tirée d'un ratio à partir du Finistère ramené aux dommages particuliers.

Morbihan : pas de correction, information déjà complète.

Ille et Vilaine : ajouter environ 40 MF sur le bassin de Redon.

Loire Atlantique : ajouter 70 MF sur Redon uniquement pour l'hypermarché Leclerc. (information : assurances)

EQUIPEMENTS PUBLICS :

Pour les départements où l'information est inconnue, les valeurs ont été très sommairement estimées par analogie avec la situation dans les autres départements.

Les résultats globaux en M.F. sont les suivants :

Département	Particuliers 1	Particuliers 2	Entreprises	Agriculture	Equipements Publics			Totaux
					Communes	Dépts	Etat	
22 Côtes d'Armor	27	3	13	4	10	10	9	76
29 Finistère	119	110	100	6	36	60	20	451
35 Ille et Vilaine	64	22	51	11	20	20	20	208
44 Loire Atlantique	27		81	4	10	10	10	142
56 Morbihan	52	6	44	9	10	35	10	166
Totaux	289	141	289	34	86	135	69	1043

(en valeurs arrondies)

Là encore, il ne s'agit que de valeurs approchées mais qui, globalement donne a une estimation correcte des ordres de grandeur des grandes masses, de leur répartition géographique et par grands postes.

6 SUJETIONS POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES DOMMAGES INONDATIONS.

6.1 Constat

La tentative de globalisation des coûts des inondations effectuée ci-dessus montre à l'évidence les très nombreuses lacunes en la matière.

On constate ainsi :

- Que de très nombreuses communes ne remplissent que très imparfaitement le questionnaire relatif à la demande de déclaration CAT NAT. De plus, quand celui-ci est rempli, rares sont les fois où figurent le nombre d'activités concernées avec quelques indications concernant leur importance. De plus, dans la procédure de demande de déclaration CAT NAT, les communes ont une tendance naturelle à " grossir " l'ampleur des préjudices.
- Qu'en conséquence, il est difficile de dégager des chiffres relativement précis en ce qui concerne le nombre de logements, entreprises et communes inondées.
- Que, si pour les logements, des ratios, même imprécis, peuvent être significatifs, il n'en est pas de même pour les activités dont la variabilité des dommages peut être très grande.
- Qu'enfin, on a des difficultés à recueillir des données aussi évidente que les coûts aux équipements publics alors que, la plupart de ces biens n'étant pas assurables, ceux-ci font généralement l'objet d'une déclaration et d'une demande de subvention auprès de la Préfecture concernée.

6.2 PROPOSITIONS

Pour y remédier on peut concevoir :

- De demander aux communes de répondre à un second questionnaire après l'achèvement de la crise portant notamment sur :
 - Le nombre de logements concernés
 - Le nombre d'activités de petites tailles concernées
 - Le nombre d'établissements industriels et commerciaux concernés
 - Les dommages aux infrastructures et équipements communaux
 - Les coûts d'assistance spécifiques avec sinistrés procurés par les services techniques et sociaux de la municipalité.
 Après prise de l'Arrêté interministériel portant constat de CAT NAT sur leur territoire, on peut en effet espérer que les communes seront un peu moins tentées de " gonfler " le préjudice et disposeront, hors crise, de davantage de temps et de recul, pour remplir le questionnaire.
 - De soumettre aux chambres d'agriculture, du commerce et de l'industrie, des métiers, un questionnaire portant sur l'inventaire des dommages évalués d'après les dires de leurs membres à l'échelle communale.
 - De demander aux Préfectures si ce n'est fait de collecter les coûts d'interventions de l'ensemble des services de l'Etat, y compris de l'armée, ainsi que les coûts aux équipements.
- De solliciter les Conseils Généraux pour obtenir les mêmes informations.

BILAN DE L'ENQUETE SUR LES INONDATIONS DE BRETAGNE

Fédération française des sociétés d'assurance. Mai 2001



Direction des Etudes et des Statistiques

Bilan de l'enquête portant sur les inondations de Bretagne (Décembre 2000 et Janvier 2001)

I-

L'enquête concernait les événements de décembre 2000 et janvier 2001 qui ont touché la Bretagne.

Pour chaque type de contrats (contrats habitations, automobiles, agricoles et entreprises) il a été demandé le nombre de dossiers (total et en cours) ainsi que la charge des sinistres (règlements et provisions).

Les résultats de l'enquête reposent sur un panel de sociétés représentant environ 70% du marché national des encaissements en catastrophes naturelles. Les montants exprimés dans cette étude sont extrapolés à l'ensemble du marché national.

I- Résultats sur l'ensemble de la Bretagne

◆ Les deux événements ont un coût global avoisinant **450 millions de francs** ; le nombre de sinistres est de 6 500. Cette charge assurée est supérieure à celle de 1995, année pour laquelle l'ensemble des indemnités liées à une inondation avait été de 260 millions de francs

Pour l'ensemble des inondations ayant frappé la Bretagne le coût moyen se situe à 69 000 francs. Le niveau de ce coût moyen apparaît assez exceptionnel : sur les 12 dernières années il se situe en moyenne à 33 200 francs. A titre comparatif, les inondations de Bretagne de 1995 avaient un coût moyen (en francs constants) de 35 500 francs.

a) Distinction des deux événements

◆ Les événements de Décembre représenteraient près de 85 % des indemnités versées. Ce poids élevé s'explique en partie par une différence assez nette du coût moyen des sinistres, qui se situe autour de 85 000 pour les événements de Décembre contre 29 000 pour ceux de Janvier.

Toutefois, il n'est pas impossible également que certains enregistrements informatiques (notamment ceux des événements du mois de Janvier) ne soient pas bien pris en compte.

Les deux graphes suivants illustrent la répartition des sinistres en nombre et en montant selon l'événement.



Les inondations de Janvier 2001, plus modestes en montant, représentent toutefois près d'un tiers des dossiers traités.

b) résultats par catégorie d'assurés (ensemble des événements)

◆ Près de 70% des indemnités versées concernent des professionnels ; ce poids s'établit en revanche à 45% pour les inondations de Janvier 2001.

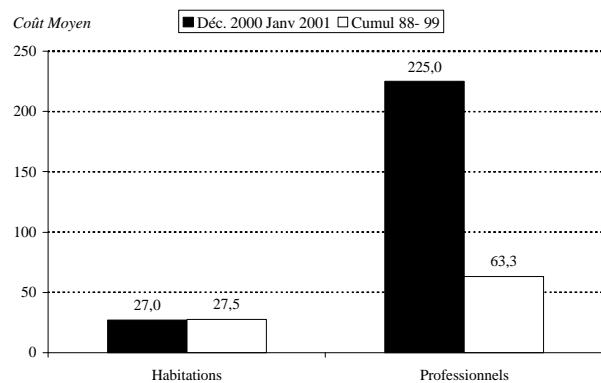
Le tableau suivant fournit les principaux résultats de l'enquête selon la catégorie d'assurés considérés :

Type de contrats	Nombre de dossiers (en %)	Montant* (en %)	Coût Moyen (en francs)
Habitation	65	25	27 000
Automobile	15	5	21 000
Professionnels & agricoles	20	70	225 000
Ensemble	100	100	69 000

*payés et en cours

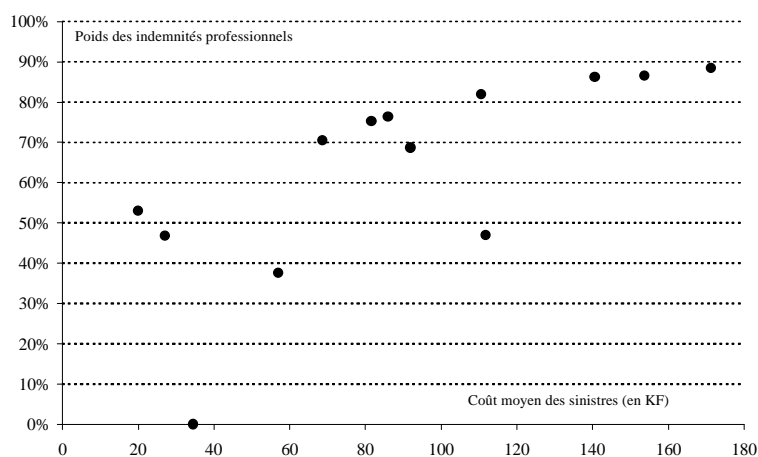
Si la majeure partie des indemnités versées concernent des professionnels, on remarque néanmoins que les contrats habitations regroupent les 2/3 des dossiers traités.

Le coût moyen enregistré pour les contrats habitation est assez proche du niveau moyen constaté sur la période 88-99 (respectivement 27 et 27.5 KF). En revanche celui des professionnels apparaît exceptionnellement élevé (225 contre 63.3 KF).



c) Dispersion des coût moyen

Il existe une assez grande dispersion des coûts moyens des sinistres selon la société considérée. Le graphique suivant illustre le coût moyen des sinistres de chaque société participante en fonction du poids des indemnités versées aux entreprises.



Seules les sociétés en mesure de dissocier leurs chiffres par catégorie de contrats ont été prises en compte.

I- Ventilation par département (ensemble des 2 événements)

Avec plus des $\frac{3}{4}$ des indemnités versées, le Finistère a été de loin le département le plus touché par ces inondations. Les dommages assurés s'élèvent à environ 350 millions de francs. Le montant de ces indemnités correspond pour ce département à près de 5 années de primes catastrophes naturelles

Le tableau suivant indique la répartition du nombre de dossiers et du montant des indemnités en fonction du département.

Département	Nombre de dossiers	Montant des indemnités	Coût moyen (en francs)
22 - COTE D'ARMOR	6 %	1 %	18 000
29 - FINISTERE	63 %	77 %	85 000
35- ILLE ET VILAINE	16 %	9 %	37 700
56- MORBIHAN	15 %	13 %	58 900

◆ Poids économiques des différents départements

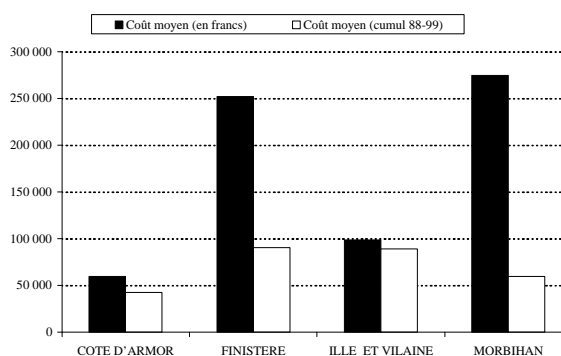
Nous rappelons dans le tableau ci-dessous le poids économiques des différents départements sinistrés.

En milliers	Population	Nombre logements	Nombre d'établissements
22 - COTE D'ARMOR	543	229	28
29 - FINISTERE	853	359	41
35- ILLE ET VILAINE	897	383	43
56- MORBIHAN	644	266	33

Le tableau ci-après illustre les niveaux de coût moyen des deux événements selon le département touché et la catégorie de contrats.

Département	<i>Professionnels & Agricoles</i>		<i>Habitations</i>	
	Coût moyen (en francs)	<i>Rappel Coût moyen (cumul 88-99)</i>	Coût moyen (en francs)	<i>Rappel Coût moyen (cumul 88-99)</i>
22 - COTE D'ARMOR	60 200	43 000	15 800	24 000
29 - FINISTERE	252 000	91 000	33 200	27 000
35- ILLE ET VILAINE	98 800	89 000	22 700	32 000
56- MORBIHAN	275 000	60 000	20 800	23 000

Quel que soit le département considéré, les niveaux des coûts moyens de ces dernières inondations dépassent ceux observés au cours des 12 dernières années, fait très marqué pour le département du Finistère et celui du Morbihan.



Le tableau suivant reprend l'historique des coûts moyens et des fréquences de sinistres pour les années les plus marquantes.

Département	ANNEE	Risque de particulier		Risque entreprise		Risque Agricole	
		Fréquence	CM	Fréquence	CM	Fréquence	CM
22	88	0,7	12 200	1,0	12 800	2,0	5 600
	89	0,4	19 300	0,7	51 200	///	///
	93	1,7	12 900	0,8	9 300	2,4	18 500
	95	1,8	16 400	1,1	17 300	2,1	11 600
	96	0,5	48 700	0,7	31 600	///	///
	99	1,1	18 800	2,7	32 200	5,8	12 700
29	88	0,2	17 400	0,5	57 800	///	///
	89	0,2	15 300	0,6	343 600	0,6	2 200
	90	1,3	24 300	3,2	32 300	2,2	18 100
	93	0,6	14 200	1,1	21 800	///	///
	94	0,5	19 400	0,6	21 000	41,3	26 100
	95	4,7	26 000	8,8	93 700	10,8	33 300
	99	0,9	17 900	3,2	42 000	1,3	16 300
35	88	0,3	17 900	0,5	59 100	0,2	6 800
	89	0,3	8 700	0,3	22 000	///	///
	90	0,2	19 000	0,4	81 200	///	///
	92	0,4	10 900	///	///	0,3	8 400
	94	0,3	13 700	0,4	21 500	///	///
	95	4,1	28 700	6,3	181 800	1,9	24 600
	97	0,2	13 100	///	///	0,4	12 200
	99	2,9	37 000	5,3	39 200	4,8	17 000
	56	88	0,4	13 900	1,3	23 300	1,0
93		0,2	15 800	0,5	10 700	///	///
95		3,9	23 700	8,7	62 100	6,6	14 400
99		1,0	17 400	1,5	52 800	///	///

ANALYSE DES MEDIAS

Note de commentaire sur l'étude SOFRES. Avril 2001

ÉTUDE SOFRES SUR LE DISCOURS DES MÉDIAS (inondations décembre 2000 – janvier 2001)

Une des leçons les plus importantes qu'a retirées la mission interministérielle des inondations en Bretagne de l'hiver 2000 – 2001 tient à la dimension psychologique de l'événement et au rôle des médias dans la perception de la crise – et donc dans son déroulement même, et dans son traitement, dans la mesure où le phénomène s'est étendu sur plusieurs semaines, avec chevauchement de plusieurs phases de crise.

Les médias peuvent à l'évidence jouer un rôle amplificateur, sont même susceptibles de déformer l'événement et d'agir sur les réactions des populations, bien au-delà de leur fonction initiale – la participation à l'alerte. En outre, ils reprennent un peu pêle-mêle des informations et des réactions qui proviennent à la fois des populations, de certains experts, réels ou auto-proclamés, des élus.

L'enquête de la SOFRES ne porte, il faut le préciser, que sur la presse écrite – ce qui exclut donc télévision et radios, notamment les radios locales -, mais sur l'ensemble de la presse (nationale et régionale, Ouest de la France), sans exhaustivité toutefois. Il s'agit d'une analyse qualitative prenant en compte deux paramètres :

- Un élément subjectif : la perception des événements par la population
- Un élément plus objectif : la caractérisation des dégâts occasionnés par les vagues successives d'inondations aux entreprises, aux commerçants et artisans, aux particuliers, aux infrastructures

De même, ont été examinés les débats suscités par les inondations, sur trois plans différents :

- La compréhension des crues (part des conditions naturelles, des facteurs aggravants)
- La prise en compte du risque par les différents acteurs (importance et caractère maîtrisable du risque, efficacité de l'alerte, évaluation des mesures de prévention engagées dans un passé récent, efficacité de l'action des pouvoirs publics)
- Les solutions préconisées pour l'avenir (grands ouvrages, contrôle du ruissellement, diminution de la vulnérabilité de l'espace urbain, restructuration politico-administrative de la gestion de l'eau)

L'étude de la SOFRES est complétée par une analyse par départements, dont l'intérêt principal est de montrer à quel point chaque étape, chaque moment de la crue ont été suivis pas à pas par la presse, au plan local. La profusion de l'information est la marque d'un retentissement médiatique qui dépasse sans doute l'importance réelle de l'événement lui-même.

La première observation exprimée par l'étude de la SOFRES est l'importance accordée au débat sur les facteurs expliquant l'ampleur du phénomène. Les médias, à cet égard, ont mis l'accent sur la part de la responsabilité humaine dans l'importance des inondations, relayant ainsi le discours tenu par les associations locales de défense de l'environnement et par de nombreux responsables politiques. Toutefois, la nature exacte de ces responsabilités humaines n'est pas tranchée : pratiques agricoles, urbanisation ? En tout cas, avant d'accuser ou de mettre en cause d'éventuelles responsabilités, on s'attache à rechercher les causes.

La deuxième porte sur la prise de conscience de l'acuité du risque et la capacité de maîtriser les effets de l'inondation. A cet égard, il existe, reprise par la presse, une forte attente des populations à l'égard des décideurs publics – en l'espèce, et au premier chef, les élus locaux, bien plus que l'Etat, même si on espère que ce dernier va s'impliquer davantage -, attente à laquelle répond un fort sentiment d'impuissance de ces décideurs, pour l'essentiel les maires.

Trois axes de consensus se dégagent pour les solutions préconisées :

- La nécessité d'une politique concertée / approche globale de la gestion des risques d'inondations
- La conviction qu'il n'existe pas une solution, mais qu'il faut en combiner plusieurs
- La prise de conscience qu'il ne peut exister de protection totale, et que la responsabilisation des populations est indispensable.

On peut en déduire que l'image renvoyée par la presse du débat dans l'opinion (populations, élus, experts) est plutôt constructive et tournée vers l'avenir. On se propose moins de construire de vastes barrages – point sur lequel les élus insistent pourtant volontiers -, que de combiner des actions à moyen et long terme, en appelant de ses vœux une coordination institutionnelle beaucoup plus poussée. C'est cette exigence de coordination institutionnelle qui ressort le plus nettement du travail de la SOFRES, et qui est à mettre en parallèle avec, d'une part, les aveux d'impuissance énoncés par les élus locaux, et d'autre part la bonne perception de l'intervention de l'Etat. **A noter : Ouest-France évoque l'éventualité d'une gestion de l'eau qui serait dérogoire à la décentralisation...**